

Accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens UE/Israël: adhésion à l'Union européenne de la Croatie. Protocole

2014/0187(NLE) - 05/09/2014 - Document de base législatif

OBJECTIF: conclure un protocole modifiant l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et Israël, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Croatie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : conformément à une décision du Conseil, le protocole modifiant l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et Israël, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Croatie a été signé, sous réserve de sa conclusion.

Il convient maintenant d'approuver le protocole au nom de l'UE.

CONTENU : avec la présente proposition, le Conseil est invité à approuver, au nom de l'UE et de ses États membres, le protocole modifiant l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'UE et ses États membres, d'une part, et Israël, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Croatie.

Le protocole prévoit uniquement la modification nécessaire de l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne, ses États membres et Israël pour tenir compte de l'adhésion à l'UE de la Croatie le 1^{er} juillet 2013.